

MAIRIE

de



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

THIVERVAL-GRIGNON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

**Étaient présents :** Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sophie KERVERN, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Claire LANDRY donne pouvoir à Nadine GOHARD, Sylvain JOUMIER à Sophie KERVERN et Sandrine JOURNE à Hélène CÔME

**Était excusé :** Laurent MEULENYSER

**Secrétaire de séance :** Marie GARCIA

Madame le maire ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2022

M. Michel BUXERAUD propose de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 2 ainsi : « le choix s'est porté .... », et Bertrand VACHETTE de remplacer « super » par « grande implication » en dernière page.

le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2022 est adopté,

à l'unanimité des votants. (14 voix)

##### 2. Modification du tableau des effectifs, suppressions et création de poste

Madame le maire explique qu'il convient de modifier le Tableau des effectifs, pour intégrer les mouvements de personnels, par la suppression et la création de postes, comme suit :

- suppression d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel et d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2<sup>o</sup> classe titulaire
- création d'un poste de Rédacteur titulaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

##### 3. Revalorisation des tarifs de restauration municipale

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit d'approuver la revalorisation des tarifs de la restauration municipale, applicables à tous les publics, en raison de l'augmentation du prix des repas consentie par Cœur d'Yvelines à Yvelines Restauration, dans le cadre du marché

public qui lie toutes les communes.

La hausse du coût du repas s'établirait à 7,5% de mai à décembre 2022 et Yvelines Restauration demande une indemnisation de 3%.

Aussi, il est proposé de répercuter la hausse de 3% sur les tarifs destinés à la population, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,  
adopte cette délibération. (14 voix)

#### **4. Gratuité des transports scolaires des écoliers**

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il convient de délibérer pour renouveler la gratuité des transports scolaires des écoliers de la commune, pour le circuit spécial scolaire (CSS) organisé pour distribuer les deux écoles de la commune.

A titre indicatif, le prix normalement payé par les familles s'élève à 24€ en 2022 et est pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,  
adopte cette délibération. (14 voix)

#### **5. Subvention IMAGIN'R pour lycéens et collégiens**

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit de délibérer pour renouveler une subvention aux collégiens et lycéens scolarisés en Ile-de-France, titulaires d'une carte IMAGIN'R, sur la base de 100€ pour un collégien et de 150€ pour un lycéen.

(A noter que le collégien est d'autre part subventionné par le Département).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

#### **6. Procédure de déclassement rétroactif de la parcelle E.187**

Madame le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour déclasser de façon rétroactive la parcelle E 187.

En effet, cette parcelle a été vendue par la commune à Mme RECORBET, le 6 janvier 1981, sans pour autant faire l'objet d'un déclassement – ce qui entache la légalité d'une future cession.

Pour parer à cette difficulté, le législateur a créé par l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 un droit aux communes de procéder à un déclassement rétroactif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération.  
(14 voix)

#### **7. Point d'information sur le projet d'habitat partagé avec la société Cette famille et le Département des Yvelines**

Madame le maire annonce que le projet d'habitat partagé pour les séniors avec la société Cettefamille se poursuit. Une rencontre avec le Département a été organisée en mairie avec la société Cettefamille qui a fait acte de candidature pour obtenir une subvention pour le fonctionnement de la co-location, pouvant aller de 3500 à 5 000€ par résident et par an.

La cession du terrain, d'environ 1 500m<sup>2</sup>, situé à Folleville, devrait se faire à l'euro symbolique, avec une obligation de conserver l'activité d'accueil de personnes âgées pendant 99 ans.

#### **8. Point d'information sur la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales au 1er juillet 2022**

Madame Corinne RONGIONE explique qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales changent.

La liste des délibérations présentées et les délibérations seront publiées sur le site internet de la commune. Le compte rendu sera remplacé par un procès-verbal, signé du maire et du secrétaire de séance, publié sur le site également.

Les arrêtés réglementaires devront également être publiés sur le site.

Cette réforme demande une adaptation de nos outils de travail et devrait être opérationnelle pour la rentrée de septembre (prochain CM prévu 2<sup>ième</sup> quinzaine de septembre).

### TOUR DE TABLE :

**Monsieur Michel BUXERAUD** explique avoir été mandaté par Mme le maire avec Monsieur Bertrand VACHETTE pour effectuer une prospection de localisation de points de vidéosurveillance. Il annonce avoir identifié 20 points possibles sur la commune.

**Madame Laurence VAUVERT** et Mme Sophie KERVERN ont rencontré l'association « Red Oak », née au Liban qui propose des actions de sensibilisation du jeune public au handicap, au cyberharcèlement et à la gestion écologique des ordures ménagères. Le centre de loisirs va la recevoir dans le but d'envisager un projet.

Concernant la fête des écoles qui a pris une nouvelle forme cette année, elle salue le travail remarquable de l'exposition réalisée dans la JCT et le self, particulièrement intéressante et valorisante pour les enfants et les enseignants

Enfin, elle indique avoir participé en mairie avec M. BOSSE, Mme GARCIA et Mme LANEN à une rencontre avec le Comité Olympique 2024 et la Préfecture, au sujet du passage d'une épreuve cycliste sur route le 3 août 2024 dont le tracé prévu emprunte la Route de Thiverval allant à Saint-Germain de la Grange.

Sollicitée en amont, la Municipalité avait déjà émis un avis défavorable à ce tracé, en évoquant les travaux de l'ensemble immobilier du Liberty durant cette période – rendant la route particulièrement difficile, voire dangereuse.

Un circuit modifié est à l'étude par le Comité Olympique.

**Madame Catherine LANEN** annonce avoir participé à une réunion sur l'eau potable. Les rapports d'activité 2021 seront présentés au prochain conseil.

**Monsieur Didier BRILLANT** propose de remercier les bénévoles des élections.

Il annonce qu'un concours de pétanque sera organisé le 1<sup>er</sup> octobre 2022 conjointement avec la section pétanque et l'association les Enfants de la Terre.

Le Championnat junior de vol à voile aura lieu sur notre aérodrome, du 14 au 20 août 2022.

**Madame le maire** annonce que la commune participe au dispositif « cinéma de plein air » du département et une projection aura lieu à Folleville, le vendredi 2 septembre 2022, à la tombée de la nuit.

Les participants sont invités à venir à partir de 19h00, avec leur pique-nique.

Elle dit avoir rencontré le club de géologie de Grignon dans le cadre de l'avenir du site.

Il propose d'organiser une visite guidée pour les élus intéressés.

**Madame Sophie KERVERN** souhaite remercier les organisateurs des festivités du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55